



Protégeons la nature

Bulletin d'information de IASEF - Numéro 39 - Juin 2021
Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Forêt

Editorial

Aider la nature, c'est restaurer des territoires en adéquation avec le domaine vital des espèces qui l'habitent, c'est renaturaliser les rivières et cours d'eau. Les Trames Verte et Bleue et aussi Noire ont pour objectif de rétablir des continuités écologiques et permettre aux espèces de vivre conformément à leur biologie. Découvrez ce que sont ces trames écologiques.

Les deux nouveaux crapauds à Frouville et à l'Abbaye du Val en sont deux exemples, mais le confinement et l'hiver peu froid ne nous ont pas permis beaucoup d'observations. Nous vous en proposerons une synthèse prochainement. Un nombre inimaginable de tritons trouvés emprisonnés dans des regards

à eau montrent comment l'activité humaine et le changement climatique affectent la biologie des espèces qui nous entourent et comment elles tentent de s'adapter.

Toujours des menaces pour notre nature : le ru du Vieux Moutiers et notre action pour comprendre, et nous espérons, éliminer sa pollution pour protéger le bel espace de la réserve régionale de Stors. Et toujours beaucoup de motivation à l'encontre du projet de dépôt de déchets inertes à Fontenay-en-Parisis.

Dans ce numéro, découvrez ou redécouvrez la fouine, sympathique animal, et l'ail des ours, un condiment fort apprécié des gourmets.

Bonne lecture.

Au sommaire

Editorial.....1

Agir :

- . Projet ISDI de Fontenay-en-Parisis : nouvelles étapes.....2
- . Pollutions récurrentes du ru du Vieux Moutiers...2/3
- . IASEF : 20 ans déjà !.....3
- . Regards à eau du Débuché : pièges pour les amphibiens.....4

Connaître :

- . Les Trames écologiques : pour la protection des domaines vitaux dans l'aménagement des territoires.....5 à 8
- . Le grillon domestique....9
- . La cétoine dorée : amie ou pas ?9
- . La fouine, une opportuniste.....10
- . L'ail des ours.....11 et 12

Nos actions
depuis le dernier
bulletin11

A noter dans vos Agendas

Forum des Associations 2021*

samedi 4 septembre, de 10h à 17h
Centre sportif Amélie Mauresmo à l'Isle-Adam

«Quelle Gestion Partagée de la Ressource en Eau dans le Val d'Oise ?»*

le 7 octobre de 9h à 17h

Salle des Fêtes de Domont,

Journée de Réflexion organisée par Val d'Oise Environnement, avec le «Groupe Thématique Eau» de France Nature Environnement Ile de France en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine- Normandie
Inscription lors de l'envoi d'Info lasef, en septembre

*organisées dans le respect des règles sanitaires en vigueur à cette date

site : www.iasef.fr
contact@iasef.fr

Projet ISDI* de Fontenay-en-Parisis : nouvelles étapes ...

Nous vous avons informé par info iasef d'un projet d'ISDI à Fontenay-en-Parisis. Un projet légèrement modifié (300 000 m³/an de déchets pendant 6 ans sur 16 ha) a été déposé en Préfecture, suite à l'avis défavorable de l'enquête publique.

Le 7 décembre dernier, le conseil municipal a approuvé, dans le seul but de voir ce projet aboutir, **la modification du PLU** en classant la zone considérée Ae, soit agricole permettant le dépôt de déchets inertes. L'autorité environnementale avait recommandé une évaluation environnementale avant toute modification du PLU. Cette délibération municipale fait l'objet d'un **recours en annulation déposé par VOE et IASEF** auprès du tribunal d'instance.

Rappelons que ce projet qui détruit 16 ha de terres agricoles, est à terme un stade équestre fermé au public hors des événements, donc à but strictement privé.

Contre toute attente, et alors que le recours n'a pas été jugé, **l'arrêté du préfet du Val d'Oise du 14 avril** donne l'autorisation de stocker des déchets inertes pendant une période de 6 ans avec un exhaussement de sol de 13 m maximum.

Encore une fois, VOE et IASEF sont obligées de déposer **un nouveau recours contre cet arrêté**. De multiples arguments plaident en faveur de l'annulation de la modifica-

tion du PLU et, de fait de l'arrêt du projet qui va à l'encontre du schéma de développement du territoire, crée une nouvelle zone de déchets alors que déjà d'autres existent au

nord de Paris, jouxte le site classé de Châtenay, est considéré comme une atteinte au paysage de la plaine de France et détruit une riche zone agricole de 16 ha.

Vous nous avez financièrement soutenu pour le premier recours et nous vous en remercions vivement. Nous sommes dans l'obligation de faire de nouveau appel à vos dons pour ce deuxième recours.**

En tant qu'association pour la protection de l'environnement et de la nature, nous ne pouvons laisser de tels projets aboutir et laisser portes ouvertes à de multiples autres initiatives.

**ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes*

***Les dons donnent droit à 66% de réduction d'impôts soit 100€ de dons revient à 33€ versés*



Photo Patrick Da Sylva

Reproduction de chouettes chevêches sur le site de l'ISDI -

Pollutions récurrentes du ru du Vieux Moutiers

Une adhérente récente d'IASEF a constaté la pollution récurrente du ru du Vieux Moutiers à l'amont du marais de Stors à Mériel et alerté fin 2020 IASEF. Vu le milieu récepteur très fragile et un contexte hydrogéologique remarquable en Ile-de-France, IASEF a décidé de mener une action sur cet affluent de l'Oise et son bassin.

Un contexte hydro-géologique remarquable

Ce bassin est constitué d'une part de 3 rus descendant des contre-forts de la forêt de Montmorency, d'autre part de sources descendant de la forêt de L'Isle-Adam.



Le ru du Vieux Moutiers

A l'amont, à Chauvry, le ru des Etangs de Chauvry se jette dans le ru des Glaises. Ce ru se jette lui-même dans le ru des Coutumes descendant de Béthemont-la-Forêt. Ce dernier se déverse dans l'étang amont du domaine de l'Abbaye du Val à Mériel. En fait, ces rus sont à sec la majeure partie de l'année. En effet, l'eau s'infiltre dans le sol calcaire et fait l'objet de pertes.

Le ru du Vieux Moutiers, au cours souterrain récemment mis en évidence par les spéléologues dans leur centre d'entraînement de la carrière des 15 Arpents, fait l'objet d'une résurgence dans le domaine du Val. Il alimente les étangs du domaine où les eaux se mélangent avec les eaux de surface du ru des Coutumes.

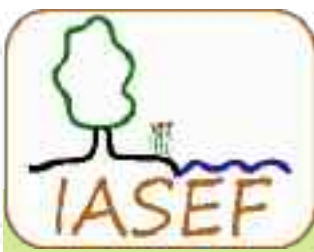
Le ru aborde alors le marais de Stors et l'irrigue, de même que les diverses sources provenant de la forêt de L'Isle-Adam.

Un enjeu fort

L'enjeu ne se limite pas à l'amélioration de la qualité des rus. Le ru du Vieux Moutiers irrigue le marais de Stors dont la restauration et la préservation sont essentielles à ses espèces patrimoniales emblématiques.

Une qualité des eaux contrastée

Les sources descendant des massifs forestiers et de la résurgence sont d'une qualité remarquable. Par contre, les



IASEF : 20 ans déjà !

On dit que c'est le bel âge. Le bel âge existe-t-il pour une association de défense de l'environnement ?

C'est en **2001** que **Mme Bergeron**, présidente du syndicat d'initiative de L'Isle-Adam a créé les Amis de la Forêt de L'Isle-Adam. L'association se focalisa de façon assez conventionnelle sur la sauvegarde et la promotion de la forêt de L'Isle-Adam. Elle périclita pour ne plus compter que 3 adhérents en 2008.

C'est alors qu'**Alban Charlet** en reprit la présidence et eut le grand mérite de remonter l'association avec une nouvelle équipe et une centaine d'adhérents. Il maintint son axe principal d'intervention sur la forêt, tout en diversifiant son domaine d'intervention. Un des principaux dossiers en fut la sauvegarde du lac des Ciments de Beaumont-sur-Oise.

En 2010, la présidence fut reprise par **Pascal Thoyer**. Le rayon d'action de l'association se développa à nouveau. Pascal en élaborait en particulier le site internet.

Depuis 2016, **Catherine Allioux** en est la présidente. Avec son équipe, de nouvelles actions furent entreprises, axées sur la préservation de la biodiversité et de ses habitats, que ce soit en milieu forestier, ouvert ou humide. Ainsi, IASEF est devenue aujourd'hui une référence départementale en matière de protection des amphibiens.

En parallèle des dossiers souvent défensifs de sauvegarde de l'environnement, IASEF a tôt développé des actions constructives et des manifestations permettant de rencontrer les adhérents et sensibiliser les non adhérents : chantiers nature, films suivis de débats, soirées confé-

rences, sorties naturalistes, ornithologiques et bien entendu, sorties mycologiques conviviales sous la conduite de Daniel Maurel.

Nous sommes toujours plus nombreux. 200 à 250 adhérents participent à notre association.

Notre association est comme toute la société freinée par la pandémie. Les dossiers d'intervention ne manquent pas et l'équipe ne chôme pas. Par contre, l'animation en est très affectée. Nous espérons voir le bout du tunnel et nos activités pourront rebondir. Dès que nous le serons autorisés, nous marquerons cet anniversaire par une manifestation sympathique. La boîte à idées pour dynamiser l'association attend vos suggestions et initiatives. Contactez nous !

Quelques dates

- **28 juin 2001** : Assemblée Générale Extraordinaire Constitutive des «Amis de la Forêt de l'Isle-Adam»
- **4 août 2001** : Parution au Journal Officiel
- **2008** : Changement de raison sociale : L'Isle-Adam pour la Sauvegarde de l'Environnement et de la Forêt - IASEF
Adhésion à France Nature Environnement
- **2010** : Changement de raison sociale : Initiative et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et de la Forêt
- **Octobre 2012** : Agrément Préfectoral

eaux superficielles font l'objet de pollution aux origines diverses :

- En premier lieu, les pollutions agricoles de la vallée de Chauvry, sur les communes de Chauvry, Béthemont et Villiers-Adam, constituées de nitrates et d'un cocktail d'herbicides/pesticides.
- Le réseau routier croisant le ru des Coutumes, à savoir la N 184 et la N 104 avec 3 bassins de rétention des eaux pluviales dont on peut douter de l'efficacité.
- Les pollutions domestiques : Chauvry et Béthemont viennent de réaliser leur réseau d'égoût auquel les rejets domestiques ne sont toujours pas raccordés dans l'attente du dispositif de traitement projeté. Le milieu récepteur de la future station sera le ru des Glaises.
- Des rejets périodiques récurrents mis en évidence par les « sentinelles de l'environnement » à l'origine indéterminée.

Une action concertée nécessaire

Le cours de ce ru de moins de 10 km est limité, mais les acteurs sont multiples : 2 syndicats, 4 communes, la région, la Préfecture, les propriétaires privés. Seule une action concertée sur l'ensemble de ce bassin pourra porter ses fruits. IASEF a réagi sans tarder à l'alerte lancée par sa nouvelle adhérente et a engagé une concertation avec ces interlocuteurs en ce sens.



Réunion de concertation sur le terrain

Regards à eau du Débouché : pièges pour les amphibiens...

Le quartier du Débouché à l'Isle-Adam, situé au nord de la ville, est construit autour d'un petit parc possédant une mare en son centre. Il est bordé par « l'Espace de Biodiversité » de la Rosière, la forêt et les étangs de la Garenne. Chacun de ces espaces possèdent des mares et des plans d'eau. Les amphibiens pénètrent dans ces regards pour passer l'hiver à l'abri du gel. Le couvercle du regard n'étant pas étanche, ils se faufilent et tombent au fond sans pouvoir remonter.

Depuis 2018, nous prospectons les regards début mars. Sur les 85, nous en prospectons environ 65 par an. Certains ne sont pas accessibles aux amphibiens, pour d'autres les propriétaires refusent de nous laisser entrer ou sont absents lors de nos passages. Parmi tous les animaux récupérés, certains sont parfois très amaigris ou même morts. Le record : 47 individus dans un même regard !

Trois espèces de tritons sont présentes : palmé, ponctué et crêté. Trois espèces d'anoures : grenouille agile, grenouille verte et crapaud commun.

La majorité des animaux récupérés dans ces regards sont des tritons crêtés, leur nombre n'a jamais été aussi élevé qu'en 2021. Il a quadruplé passant de 62 individus en 2018 à 264. Le nombre de mâles est inférieur à celui des femelles, il est en baisse d'année en année passant de 45% en 2018 à 15% en 2021. Le ratio d'individus de taille adulte n'a jamais été aussi faible : 10% des animaux récupérés, soit 155 d'entre eux mesuraient environ 5 cm. Il y a trois tailles différentes : adulte (13 à 15 cm), environ 8cm et environ 5cm. Le triton crêté est mature sexuellement à l'âge de trois ans.

Pour éviter que les animaux se retrouvent piégés au fond des regards, nous allons mettre en place chez quelques propriétaires volon-

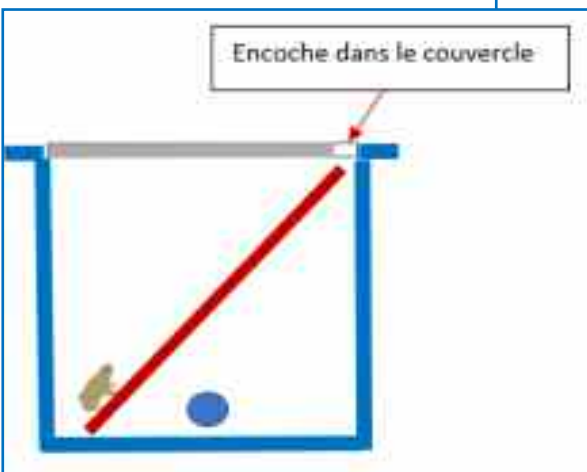
Année	RECAPITULATIF RECUPERATION AMPHIBIENS DANS REGARD A EAU QUARTIER DEBUCHE																								Total /an				
	Espèces																												
	Tritons Crêtés				Tritons Palmés				Tritons Ponctué				Crapaud commun				Grenouille verte				Grenouille agile								
M	F	JUV	SP	M	F	JUV	SP	M	F	JUV	SP	M	F	JUV	SP	M	F	JUV	SP	M	F	JUV	SP						
2018	25	30		7		4				2				1	7									1					79
2019	21	29		4	12	17			3	3				1	27														117
2020	12	22			6	7			5	8	6	5	5	6	5	3													90
2021	16	89	155	4	2				4	4	2		1	2										1					280

taires une «échelle» sous forme d'une planche pour les aider à ressortir. Nous contrôlerons le fonctionnement de ce dispositif au printemps prochain.

Avec les conditions climatiques très chaudes du printemps et de l'été 2020, les tritons ont certainement manqué de proies, d'où un manque de croissance et d'abris « frais » et humides pour passer la journée. Habituellement ces animaux cherchent des abris pour passer l'hiver à l'abri du gel, on peut supposer qu'ils ont trouvé refuge dans les regards pour éviter la sécheresse. Piégés au fond ils sont rentrés en somnolence prématurément, limitant ainsi leur développement.



Photo A. G. Orblin



Les trames écologiques : pour la protection des domaines vitaux dans l'aménagement des territoires

L'écologie, au sens scientifique du terme, est la science des interactions des êtres vivants et de leur relation avec leur habitat et leur environnement. Or chaque espèce a besoin pour vivre donc se nourrir, se reposer et se reproduire d'un certain territoire : **son domaine vital**.

Le développement de l'activité humaine a pour conséquence de fragmenter les domaines vitaux, d'isoler des populations risquant ainsi de s'épuiser par consanguinité.

L'urbanisation, l'aménagement des territoires, l'artificialisation des cours d'eau, la création de voies de communication dégradent les habitats et isolent ou détruisent les populations : 37 000 chouettes effraie sont ainsi tuées chaque année par collision avec les voitures.

notion de **Trame Noire** dépourvue de pollution lumineuse. D'autres sont à l'étude comme la **Trame Brune** concernant la terre et sa faune, la **Trame Aérienne**, la **Trame Olfactive** ou encore celle liée au bruit dont nous savons que ce dernier perturbe les oiseaux par exemple.

Exemples de domaines vitaux :
de 500 à 2000 ha pour un cerf,
18 ha pour un hérisson
quelques centaines de m² pour un chabot
des milliers de km pour une anguille.

Suite au Grenelle de l'environnement en 2007, la concertation des acteurs a conduit à l'établissement de la Trame Verte et Bleue. Ce document n'est malheureusement pas opposable, mais cette notion doit être prise en compte à

diverses échelles dans les documents administratifs : à l'échelle du bassin hydrographique dans le SDAGE*, à l'échelle régionale dans les SRCE*/ STRADDET* et à l'échelle locale dans les zonages du PLU*

Face à la baisse de la biodiversité, la notion de trame biologique est apparue et a pour objectif de maintenir des domaines vitaux répondant aux exigences des êtres vivants et de relier des populations dynamiques appelées réservoirs entre elles par des biocorridors assurant les continuités écologiques.

La protection de la biodiversité est d'autant plus efficace qu'elle est bien identifiée et quantifiée sur le territoire, permettant ainsi de la protéger lors d'aménagement éventuel. Chacun peut y contribuer via les inventaires participatifs.

La première trame créée est la **Trame Verte et Bleue** (TVB) constituée respectivement de forêts, bocages, milieux agricoles et de milieux aquatiques ou humides avec des zones mixtes (milieux humides, végétation des bords de rivière, ...). Cette TVB est aujourd'hui complétée par la

SDAGE* : *schema directeur d'aménagement et de gestion des eaux*
SRCE* : *schema régional de cohérence écologique pour l'Île de France*
STRADDET* : *Schéma Régional d'aménagement de Développement Durable et d'égalité des Territoire (remplace le SRCE)*
PLU* : *plan local d'urbanisme*

La trame verte et bleue, un maillage de différents milieux en interconnexion

Réservoirs de biodiversité (1,2,3 et 4)
Milieux naturels à l'intérieur desquels la biodiversité est la plus riche. Les êtres vivants peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie.

➤ **Matrice paysagère**
Espace agricole et urbain (champs, villages, villes)

➤ **Corridor de type linéaire**
Les espèces sauvages se déplacent entre les réservoirs à l'intérieur d'une bande étroite (ex : haie, fossé, rivière...)

➤ **Corridor de type paysager**
Les espèces sauvages se déplacent à l'intérieur d'une large bande (ex : ensemble de prairies, bois, fleuve...)

➤ **Corridor en « pas japonais »**
Les espèces passent d'un réservoir à un autre par franchissements successifs (ex : mares, jardins,...)



Biopont sur l'A16 (doc Sanef)

Les objectifs de la TVB selon men

- Protéger les habitats en év
- Identifier, relier (biocorridors), pré (réservo
- Préserver les zo
- Prendre en compte la biologi
- Faciliter les échange
- Améliorer la diversité et la

La Trame Verte

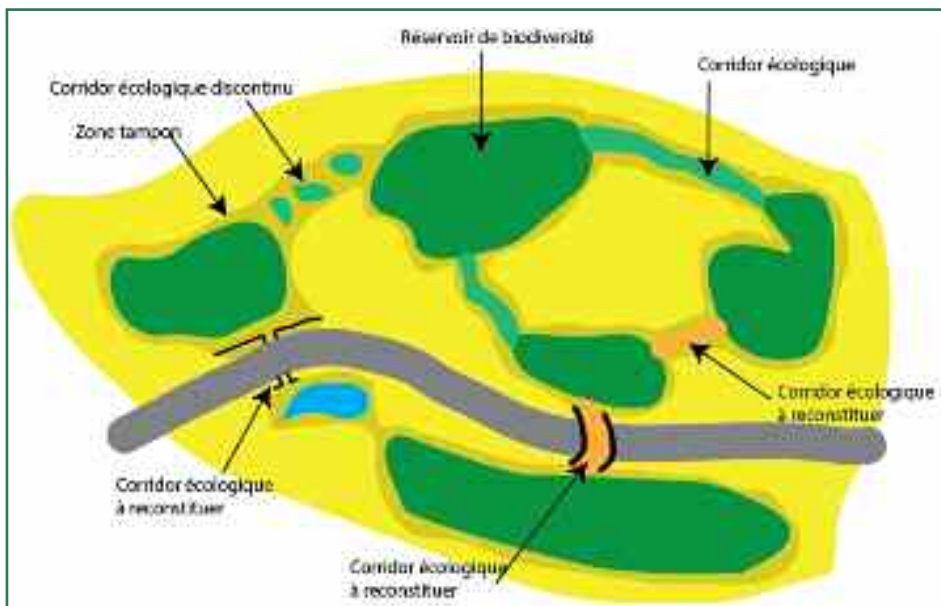
La trame verte est composée de forêts, d'espaces agricoles incluant haies, prairies... L'intensification des pratiques agricoles a entraîné de la monoculture sur de grandes surfaces (céréales, betteraves, colza), la suppression des haies, talus, vergers, prairies. En sylviculture, la monoculture intensive des résineux en particulier a fragilisé les domaines forestiers et favorisé l'apparition de maladies.

Les territoires sont de plus en plus isolés et fragmentés par les infrastructures (voies ferrées, autoroutes), aménagements périurbains, la consommation des espaces agricoles (la surface d'un département tous les 10 ans). Les espaces naturels relativement protégés (forêts domaniales, espaces naturels sensibles, ...) ne peuvent plus essaimer. En Ile-de-France, la forêt domaniale est le milieu où la biodiversité se dégrade le moins. La préservation de la biodiversité est l'une des missions de l'ONF*.

Il est essentiel d'arrêter l'artificialisation des espaces agricoles et les ruptures des connexions écologiques en aménageant les infrastructures avec des passages à grande et petite faune, fonctionnels et suffisamment dimensionnés : des bioponts pour la grande faune, des crapauducs, des écuroducs.

Les forêts de Montmorency, L'Isle-Adam et Carnelle forment la pointe sud d'un grand croissant forestier qui remonte vers le nord avec les forêts de Chantilly, Halatte, Compiègne, Saint-Gobain. Il est essentiel de préserver des corridors entre ces différents massifs afin de répondre à la biologie de la grande faune.

Les haies, mais aussi les jardins et parcs sont autant de lieux de vie, pour peu qu'ils soient reliés entre eux par des corridors pour l'épanouissement de l'avifaune et de la faune contribuant à l'élimination par exemple des campagnols, moustiques (service écosystémique).



La Trame Bleue

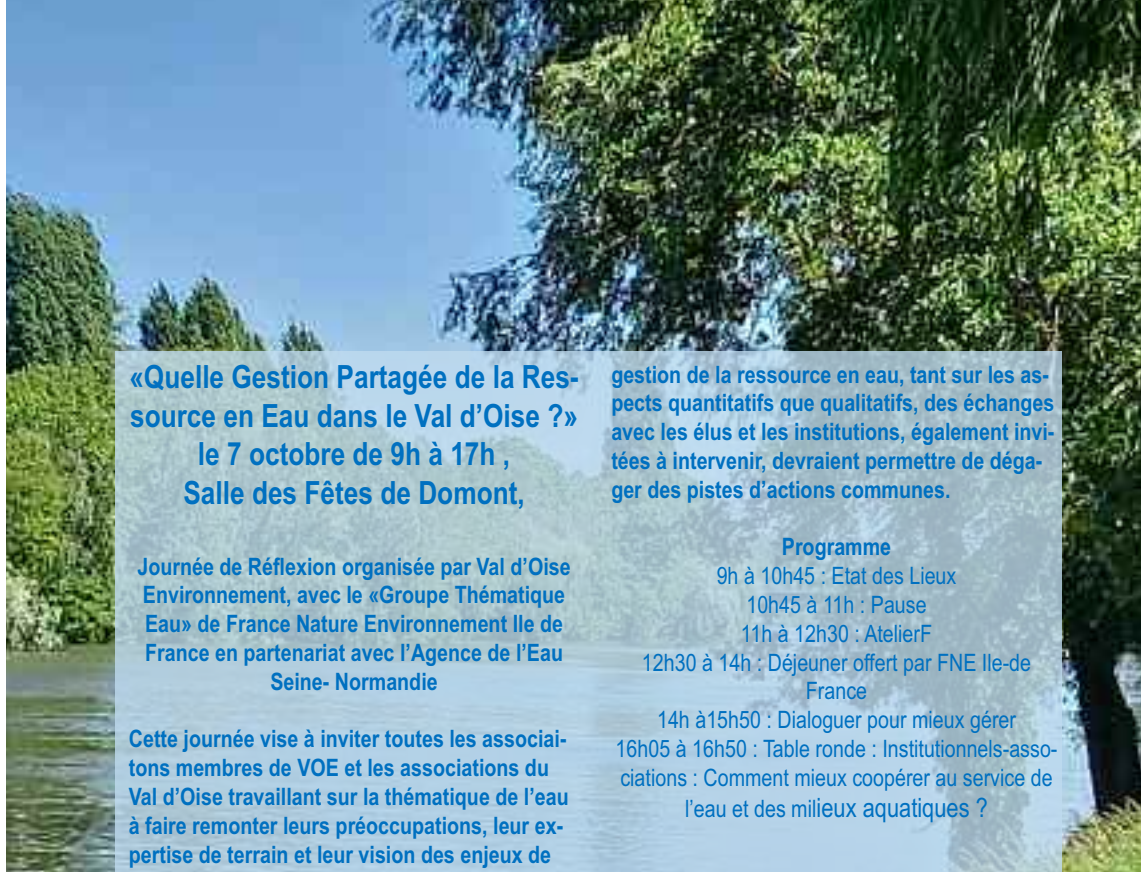
La trame bleue est constituée des fleuves et rivières, étangs, des zones humides telles les mares, marais. L'activité humaine a modifié le cours des rivières et rus en les canalisant, en aménageant les rives et a asséché ou laissé à l'abandon des zones humides qui se sont naturellement refermées. 50% des zones humides ont disparu en France de 1960 à 1990. Beaucoup d'espèces sont menacées de disparition : 30% des plantes dont certaines rares, 50% des oiseaux et 100% des amphibiens.

Les services écosystémiques de ces zones sont reconnus : îlots de fraîcheur, écrêtage des crues, qualité des eaux, activités touristiques. Renaturaliser le cours des rivières pour écrêter les crues et redonner vie aux cours d'eau est un des objectifs de la trame bleue (renaturalisation de l'Yvette, du petit Rosne, de la Bièvre...)

L'autre objectif est de supprimer tout obstacle à la libre circulation des poissons et des sédiments en détruisant les nombreux moulins et biefs construits les siècles passés et en aménageant des passes à poissons (écluses, usine hydroélectrique). Le nombre d'obstacles qu'il faudrait éliminer est estimé à 100 000. Les passes ou échelles à poissons ne résolvent pas le problème de la circulation des sédiments, seuls les plus fins s'écoulent, modifiant ainsi le lit des rivières et les lieux de reproduction. Le but est de protéger et renaturaliser les zones humides.

Dans le Val d'Oise, l'épine dorsale de la trame bleue est constituée par le réseau hydrographique de la Seine et l'Oise et leurs affluents. Elle est complétée par les vallées alluviales et les zones humides telles que les étangs et marais. La Trame Bleue de l'Oise est d'intérêt ré-

n le code de l'environne-
t
itant leur fragmentation
server, les espaces importants
irs)
nes humides
e des espèces sauvages
ges génétiques
a qualité des paysages



**«Quelle Gestion Partagée de la Ressource en Eau dans le Val d'Oise ?»
le 7 octobre de 9h à 17h ,
Salle des Fêtes de Domont,**

Journée de Réflexion organisée par Val d'Oise Environnement, avec le «Groupe Thématique Eau» de France Nature Environnement Ile de France en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine- Normandie

Cette journée vise à inviter toutes les associations membres de VOE et les associations du Val d'Oise travaillant sur la thématique de l'eau à faire remonter leurs préoccupations, leur expertise de terrain et leur vision des enjeux de

gestion de la ressource en eau, tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs, des échanges avec les élus et les institutions, également invitées à intervenir, devraient permettre de dégager des pistes d'actions communes.

Programme

9h à 10h45 : Etat des Lieux
10h45 à 11h : Pause
11h à 12h30 : AtelierF
12h30 à 14h : Déjeuner offert par FNE Ile-de France
14h à 15h50 : Dialoguer pour mieux gérer
16h05 à 16h50 : Table ronde : Institutionnels-associations : Comment mieux coopérer au service de l'eau et des milieux aquatiques ?

gional pour les circulations de poissons, d'oiseaux et de chauves-souris.

Le cours des affluents a été carrément artificialisé, ce qui peut provoquer des inondations, ou historiquement équipé de biefs et de chûtes d'eau pour les nombreux moulins à eau, tel que le Sausseron à Valmondois. La continuité écologique, la circulation des poissons et des sédiments en est entravée.

Les interfaces entre les milieux terrestres et aquatiques ne sont pas épargnées. Les zones humides alluviales avec leurs roselières ont subi d'énormes pressions et ont été aménagées. Les mares agricoles ont considérable-

ment disparu suite à la déprise du bétail. La sauvegarde des dernières zones humides de la vallée de l'Oise émerge aujourd'hui avec des créations d'ENS*.

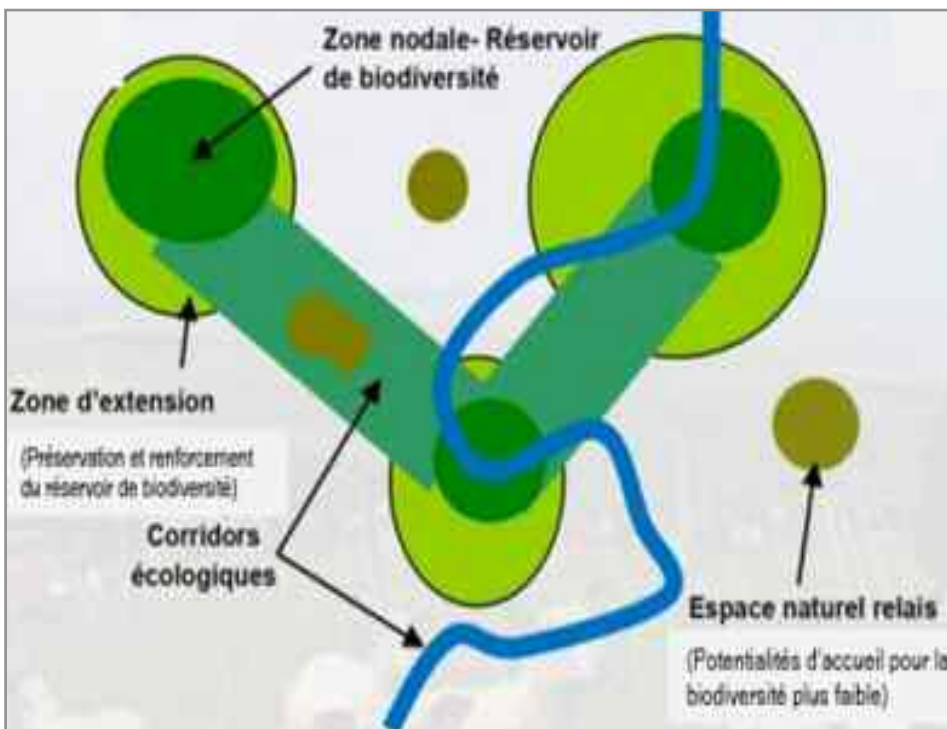
Les solutions existent. Les barrages de l'Oise et de la Seine sont équipées aujourd'hui d'échelles à poissons. L'effacement des seuils constitue la solution idéale, mais se heurte parfois à des conflits d'intérêt, usage historique, turbinage pour la production d'énergie hydraulique. Il est possible de créer de nouvelles mares en les intégrant en réseau pour éviter leur isolement.

Une des missions des collectivités locales,

communes ou syndicats de rivière est de rétablir les continuités écologiques en allégeant l'artificialisation des cours d'eau, en réaménageant éventuellement les méandres, en préservant des espaces végétaux et en créant des espaces naturels sensibles dans la vallée alluviale.

Des initiatives émergent, associatives ou publiques : le club CPN* de la vallée du Sausseron entretient et plante des vergers pour la sauvegarde de la chouette chevêche d'Athena, le SIAH* a créé des bassins d'expansion de crues avec renaturation du cours du Croult (cf lien ci-dessous avec vidéo), la ville de L'Isle-Adam a créé une zone de biodiversité qui ne demande qu'à se développer. L'ONF entretient les mares forestières. Ces nouvelles zones vertes et humides mettent en évidence le caractère résilient de la flore et de la faune.

IASEF est impliquée aujourd'hui dans la création de crapauducs et collabore à la zone de biodiversité de la Rosière et à l'identification de mares et est disposée à participer à toute concertation à cette fin.



*ONF : Office National des Forêts
ENS : Espaces Naturels Sensibles
CPN : Club Connaître et Protéger la Nature
SIAH : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Croult et du Petit Rosne
<https://www.arb-idf.fr/article/zone-dexpansion-des-crues-et-biodiversite-urbaine/>
<https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/rencontre-zones-dexpansion-des-crues-biodiversite-en-ile-de-france-2014/>

La Trame Noire

La pollution lumineuse

Le monde de la nuit est un monde méconnu, sa perception par l'homme est carrément négative pour des raisons culturelles.

Il s'avère en fait que la vie nocturne est intense et primordiale pour la biodiversité.

30% des vertébrés (mammifères, oiseaux, amphibiens, ...) sont nocturnes. Quant aux invertébrés (insectes en particulier), 65% sont nocturnes, même 90% des papillons.

Contrairement aux idées reçues, la pollinisation est en grande partie nocturne.

Cette vie naturelle est impactée par la pollution lumineuse qui s'accroît de 2% par an en surface et en intensité. Cette pollution a des effets sur la végétation en retardant la chute des feuilles et perturbant la faune. Celle-ci est assujétie au phototactisme, c'est-à-dire au phénomène d'attraction par la lumière, en particulier de couleur bleue pour les insectes ou, au contraire, de répulsion pour les espèces lucifuges (chauves-souris, oiseaux migrateurs, ...). La lumière artificielle désoriente donc les animaux et supprime leurs repères. Elle concentre les uns près des sources lumineuses qui offrent le couvert aux prédateurs

ou au contraire, repousse les autres. Elle perturbe les oiseaux en migration, les insectes qui se repèrent grâce aux étoiles et à la lune et particulièrement les chauves-souris lors de leurs déplacements

La Trame Noire

Le réseau de lumière artificielle (villes, villages, routes, zones d'activité économiques, ...) fragmente les espaces et les territoires naturels. Il constitue de véritables barrières qui isolent les réservoirs de biodiversité qui ne sont plus reliés par des corridors. C'est pourquoi le concept de Trame Verte et Bleue est décliné aujourd'hui en une Trame Noire qui consiste à préserver et res-

taurer un réseau écologique propice à la vie nocturne, à savoir mettre fin à la croissance continue de l'éclairage, à préserver l'existant et à restaurer le noir par une meilleure gestion de l'éclairage nocturne. Le but est de constituer un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques d'un niveau d'obscurité propice à la vie et la biodiversité nocturnes.

Une évolution nécessaire

Une évolution de notre perception culturelle est d'abord souhaitable. Ainsi, un vol de câbles de cuivre sur l'A15 a provoqué une extinction des lampadaires pendant plusieurs mois. Le constat de la diminution des acci-

dents de la route et de leur gravité a conduit à généraliser l'extinction à toutes les autooutes franciliennes. Quant à l'insécurité, les études mettent aujourd'hui en évidence que la délinquance et les cambriolages sont plus importants en zone éclairée.

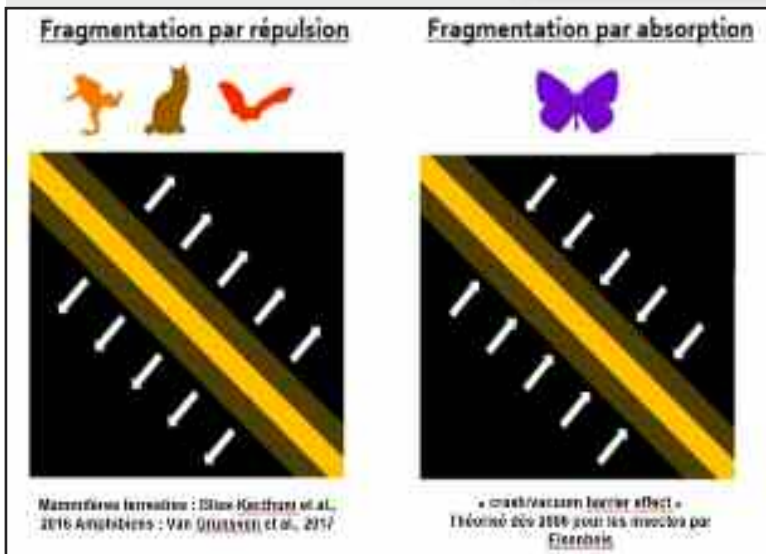
Aussi, la réflexion, en matière d'éclairage

public comme privé, doit impérativement conduire à une meilleure gestion de l'éclairage nocturne.

Un nouvel outil : l'arrêté ministériel du 27 octobre 2018

La réglementation a évolué fin 2018 en matière de la prévention, de réduction et de limitation des nuisances lumineuses. Cet arrêté fixe, en agglomération et hors agglomération, des heures limites d'extinction de l'éclairage du patrimoine, des parcs, des chantiers, des parkings de zones d'activité. Il définit des normes techniques relatives à la répartition du flux lumineux, à la température de couleur. Il interdit l'éclairage vers le ciel et l'éclairage direct des rivières et plans d'eau

La réduction de la pollution lumineuse, par un meilleur usage de la lumière, est une mesure de bon sens et un facteur d'économies énergétiques



"Villes et Villages Etoilés", le label national, organisé par l'ANPCEN* valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne.

ANPCEN* : Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

Bibliographie

<https://ofb.gouv.fr/actualites/la-decouverte-de-la-trame-noire/> / <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-comprendre-agir/trame-noire-methodes-delaboration-outils-mise-en-oeuvre>
<https://www.ecologie.gouv.fr/arrete-du-27-decembre-2018-relatif-prevention-reduction-et-limitation-des-nuisances-lumineuses/> / <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037864346/>
<https://www.arb-idf.fr/article/conference-publique-arb-idf-pollution-lumineuse-et-biodiversite-comment-mettre-en-oeuvre-une-trame-noire/>



Le grillon domestique



* Les ensifères se caractérisent par la tarière de la femelle, souvent en forme de sabre et les longues antennes filiformes des mâles comme des femelles.

Le grillon domestique, *acheta domestica*, est un orthoptère appartenant au sous-ordre des ensifères* thermophile, commensal de l'homme et opportuniste. Originaire, semble-t-il, d'Afghanistan, il a migré au Moyen-Age en Europe

occidentale, puis en Amérique du Nord. Malgré sa taille modeste (moins de 20 mm), il est élevé et consommé en Asie par l'homme et utilisé en terrariophilie, directement ou sous forme de farine. Cette espèce colonise habitations et sous-sols chauds de bâtiments.

En France, il a historiquement trouvé gîte, chaleur et couvert dans les boulangeries équipées de fours à bois. Aujourd'hui, les mesures d'hygiène et les fours électriques les ont chassés. Herbivore comme tous les grillons, il est aussi détritivore. Il a trouvé un autre habitat dans le métro avec la

chaleur, les déchets et le ballast. Mais, la vie y est dure : sur de nombreuses lignes, le ballast est supprimé au profit de poutres en béton. Il y a dorénavant disparu. En cas de grève, la température baisse nettement, il n'apprécie pas. On dit même que la loi anti-tabac lui a supprimé une source de nourriture, mais, vu la toxicité des mégots, on peut en douter. En Ile-de-France, outre le métro encore sur quelques lignes, il peut vivre l'été dans les friches ou la nature. Il y est cependant peu localisé et inventorié en raison de sa discrétion diurne ou du manque d'habitats.

Ces faits quelque peu anecdotiques sont significatifs de l'importance de la permanence des habitats et de leur préservation. Chaque facteur peut être limitatif : son état physique, l'évolution de la chaleur, la source de nourriture. Faune et flore sont sensibles à leurs évolutions. La rapidité des changements ne leur permettent pas de s'adapter.

La cétoine dorée : amie ou pas ?

A l'heure des premières plantations, vous risquez de déloger de gros vers blancs. Qui sont-ils ?

Grosse tête, pattes robustes et arrière corps plus fin : un futur hanneton ...gare aux légumes !

Tête et pattes menues, arrière-train enflé : plutôt un larve de cétoine dorée ... l'amie recycleuse du jardinier et future pollinisatrice

La cétoine dorée, un insecte auxiliaire utile au jardin

La cétoine dorée, joli petit scarabée, est un insecte auxiliaire bien utile au jardin. La larve de cétoine, à ne pas confondre avec celle du hanneton, décompose les déchets végétaux et s'avère précieuse dans un tas de compost, quant à la cétoine adulte, elle pollinise les fleurs... Protégez-la !

La cétoine dorée, une habituée des jardins

La cétoine dorée, *Cetonia aurata*, est un petit insecte de l'ordre des Coléoptères très commun au jardin, surtout depuis le développement des composteurs. On la reconnaît facilement à sa carapace vert métallisé, aux reflets dorés. D'allure assez pataude, ce bel insecte aime visiter les fleurs : vous le verrez souvent au milieu des étamines





La Fouine, une opportuniste...

Jusqu'au Moyen-âge, la fouine et sa cousine la belette étaient choyées dans les foyers, grâce à leur incroyable capacité à chasser les souris et les rats...

Malheureusement les temps ont bien changé pour ce petit animal énergique, curieux et souvent considérée comme « nuisible » pour l'homme.

Pourtant comme tous les animaux sauvages vivant dans la nature, la fouine fait partie intégrante de notre écosystème.

Devenue proche de l'homme, ce petit carnivore nocturne de moins de 2kg se cache dans les cavités des arbres, dans les terriers, dans les tas de bois, de paille, et pourra choisir le confort des combles de la maison ou le bloc moteur de la voiture.

Opportuniste pour le logis, la fouine l'est aussi pour se nourrir. A son menu on trouve surtout des rongeurs (rats, souris...), des oiseaux, des œufs, mais aussi des vers, des insectes et des fruits suivant la saison.

Excellente grimpeuse, c'est une très bonne chasseuse de rongeurs, encore plus habile que le chat domestique.

Concernant la reproduction chez la fouine : le développement de l'embryon ne commence que 8 mois après l'accouplement qui a lieu en été. Les petits (entre 2 et 5) naissent donc au printemps au moment de la profusion de proies.

Solitaire elle défend farouchement son territoire en déposant des marquages olfactifs pas très agréables au nez humain.

C'est une grande nerveuse. Ce qui la calme ? Le grignotage... Et là tout y passe : les gaines de fils électriques, la laine de verre, le polystyrène, les flexibles de frein, la paroi interne des capots de voiture... **Curieuse, elle adore l'odeur du caoutchouc.**

Autre risque de sa proximité avec l'homme : le poulailler Au départ elle viendra y gober les œufs, puis avec la panique, elle finira par tuer les poules, parfois même en les laissant sur place.

Ses prédateurs naturels sont le renard, le blaireau, le lynx, les oiseaux de proie et le chat sauvage pour les jeunes.

Comme de nombreux animaux de nos villages, elle est aussi victime de la route, d'intoxications volontaires pourtant strictement interdites, ou involontaires par l'action de produits utilisés dans la lutte contre les rongeurs par exemple.

Pour vivre en bon voisinage avec cette mignonne, il y a des solutions : colmater les trous de la maison (tuile, bouche d'aération...), poser une grille dans le moteur de la voiture, déposer des répulsifs odorants (l'ail ou la lavande paraît-il ...) ou des répulsifs à ultrasons. Evidemment pas d'empoisonnement, car c'est toute la chaîne alimentaire qui sera anéantie. Il est possible de lui construire un logement douillet pour lui faire éviter votre grenier... Pour repérer sa présence : à la tombée de la nuit, la petite est tellement agitée que les bruits qu'elle fait, ne passent pas inaperçus. Pour protéger le poulailler, de nombreuses solutions existent aussi dans le commerce.

Proche parente de la martre des pins, un autre mustélidé étonnant qui vit dans les milieux forestiers : la fouine s'en différencie au niveau de la bavette et de la truffe.

La fouine (*Martes Foina*) a une bavette blanche qui descend sur les pattes (V inversé) et a la truffe rosée.

La martre (*Martes Martes*) quant à elle, a une bavette plus orangée qui s'arrête plus haut, et une truffe brune. Mais de nuit elles sont si fur-

tives et rapides qu'on peut à peine les apercevoir

Les anecdotes avec la fouine sont nombreuses et parfois insolites.

Des histoires rarissimes : comme lorsqu'elle est parvenue à s'introduire dans un compteur électrique privant d'électricité un quartier de Grenoble ou même l'arrêt de l'accélérateur de particules du CERN ! Dans ces deux cas, la malheureuse a fini électrocutée.

Mais il y a aussi heureusement des histoires amusantes comme des visites éclairs dans une école, une mairie ou même sur un stade de foot interrompant le match ! De nombreuses histoires qui finissent souvent bien avec la fuite de la petite curieuse ou l'intervention des pompiers qui relâchent la petite coquine dans son élément naturel.

Malgré son rôle essentiel dans l'équilibre naturel et la lutte contre les rongeurs, la fouine est hélas souvent considérée comme « nuisible ». Pourtant il est tout à fait possible de cohabiter en prenant quelques précautions et même lui préparer un gîte alternatif !.

Essayons donc d'apprécier la présence de ce petit animal drôle et attachant.

Sources :

<https://jardinage.lemonde.fr/dossier-1205-fouine-petit-animal-curieux-mal-aime.html>

<https://paca.lpo.fr/soins-animaux/actualite-centre/11822-la-fouine-un-petit-mammifere-mal-aime>

<https://www.salamandre.org/article/ceci-nest-fouine/>

<https://poulesetcie.com/fouine/>

http://gmhl.asso.fr/images/FT_Fouine_red.pdf

<https://www.mobilie.ch/assurances-et-prevoyance/vehicules-et-voyages/guides/dommages-causes-par-les-fouines-dans-la-maison-ou-sur-la-voiture>

<https://www.vosgesmatin.fr/loisirs/2011/11/22/la-fouine-rehabilitee>



Ail des Ours

Quelquefois appelé Ail des bois ou Ail sauvage, c'est une plante herbacée vivace de la famille des alliées. Elle pousse dans les bois ou sous-bois généralement frais et ombragés et des sols lourds, souvent près des ruisseaux ou aux abords des zones humides.

On peut aussi acheter des semences en graineries pour les planter dans son jardin si possible dans le même type de terrain. Ce végétal pousse dans de nombreuses régions de France. Dans la nôtre, il pointe ses feuilles lancéolées (en forme de lance) d'un vert vif sans grande séparation médiane, d'une longueur pouvant atteindre 25 cm et une largeur de 7 cm, le pétiole (queue de la feuille) est de 10 à 20 cm. Présent à partir de mi-mars jusqu'à début mai, la cueillette, (en respectant des quantités raisonnables : pas plus de 3 litres (un petit panier) et en ne piétinant pas le milieu) peut se faire à partir début avril car avant, les feuilles sont trop petites. Sa florai-

son a lieu autour du 20 avril donne une fleur d'environ 2 cm de diamètre, blanche à 6 pétales oblongues.

L'Ail des ours est une plante comestible ainsi que sa floraison, mais quand on le trouve à l'état sauvage, **il faut faire très attention car on peut le confondre avec des plantes très toxiques : certains arums, le muguet, le sceau de Salomon ou le colchique d'automne qui ont déjà provoqué des accidents mortels.**

Afin d'éviter des confusions dommageables, il est préférable de la cueillir feuille par feuille et non par touffes au risque que des mauvaises plantes n'y soient mêlées.

De plus, il y a des moyens d'identification imparables à retenir :

1°A l'Odeur : il suffit de froisser une feuille entre ses doigts et l'on va sentir immédiatement une nette odeur d'ail, un peu moins piquante que celle d'une gousse d'ail de cuisine.

Quand on a un bon odorat, on peut même humer cette odeur à l'approche d'un site de pousse.

2°Au Toucher : sa feuille à une douceur soyeuse et souple, pas rêche comme celle du muguet par exemple.

Comment le consommer :

Les feuilles, tiges, boutons floraux, et les fleurs se consomment crus, en salade, en pesto*, au vinaigre, en beurre d'escargot.... Cuit, l'ail sauvage perdra une partie de son fin goût d'ail, mais on peut le rajouter à des soupes en fin de cuisson ou sur des pizzas, des tartes, avec des pâtes, du fromage blanc, des tomates, crêpes, ...

Il y a des centaines de façon d'utiliser ce condiment gastronomique et encore plus à inventer !

•*Pesto : Condiment d'assaisonnement à préparer avec divers ingrédients, voir recette ci-jointe.*

Agir

Nos actions depuis le dernier bulletin

Novembre 2020

Coupe de Chênes à Wemars

Courrier adressé au maire de Wemars

Janvier 2021

Séminaire Eau VOE

Participation à la réunion préparatoire de ce colloque organisé par VOE et FNE IdF

Avril 2021

Etude «Accueil du Public dans les forêts domaniales du Val d'Oise»

Présentation du programme ONF.

Zone de biodiversité de la Rosière

28 janvier : réunion avec la mairie de l'Isle-Adam.

24 février : COPIL sur les compensations du port

24 mars : visite de terrain compensations du port, avec la DRIEAT et l'OFB, à l'initiative d'IASEF

8 mai : Animations lors de la Journée Nature organisée par la mairie de l'Isle-Adam.

Pollutions du ru du Vieux Moutiers

8 avril : rendez-vous SMBO

30 avril : visite terrain avec le SMBO et AESN

20 mai : visite du marais de Stors avec l'AEV (Agence des Espaces Verts), le SMBO (Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise), le SIARE (Syndicat Intégré Assainissement Rivière de la Région d'Enghien) et l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie)

Comité de suivi forestier de l'île des Aubins

Participation à la réunion organisée par le CD95.



Le Pesto à l'ail des ours

Pour 8 personnes

250g de feuilles d'ail des ours poids après équeutage, 130g de parmesan ou grana padano, 60g de poudre d'amande, 70g de pignons de pin, 12cl d'huile d'olive au citron, 2 cuillères à café de fleur de sel, 3 tours de moulin à poivre

Préparation

- 1) **Equeuter et laver les feuilles**, les sécher puis les mixer grossièrement dans un robot
- 2) **Ajouter tous les ingrédients** (sauf l'huile d'olive) et mixer à nouveau, puis incorporer l'huile d'olive progressivement et mixer jusqu'à obtenir un mélange onctueux.
- 3) **Mettre dans des pots** préalablement ébouillantés et recouvrir d'1/2 cm d'huile d'olive pour empêcher les moisissures et le brunissement du pesto au contact de l'air et mettre au réfrigérateur jusqu'à utilisation. Une fois les pots recouverts d'huile, ils se conservent plusieurs semaines au réfrigérateur, et des mois au congélateur.

Mettre le pesto dans des bacs à glaçons avant de les placer au congélateur, lorsque les cubes sont gelés, il suffit de les mettre dans un sac à congélation hermétique et de les replacer au congélateur. On peut aussi mettre le pesto dans des petits bocaux ébouillantés **sans les remplir à ras-bord**. Les fermer hermétiquement et les stériliser pendant 20 mn puis laisser refroidir dans l'eau de stérilisation.

Essuyer les pots et les ranger dans un placard à l'abri de la lumière. Ils se conserveront environ un an. Une fois ouverts les bocaux pourront être utilisés durant 2 mois en les tenant au réfrigérateur et en recouvrant le pesto d'une fine couche d'huile.

L'utilisation la plus fréquente de ce délicat pesto consiste à le rajouter en de généreuses cuillères à soupe sur des pâtes fraîches de bonne qualité juste cuites et très chaudes de bien mélanger et de déguster illico ! Mais je l'apprécie aussi en diluant 2 cuillères à café de pesto dans une cuillère à café d'huile d'olive (pour le détendre) et en rajoutant le tout dans un fromage blanc fouetté du genre « Madame Loïk ». C'est un délice !

Bon Appétit !

Une idée utilisée par certains chefs :

La tourte aux noix de Saint-Jacques et pleurotes du panicaud

Pour 6/8 personnes :

1 pâte feuilletée diamètre 30 cm (on peut la remplacer par une pâte brisée), 12 noix de Saint-Jacques avec corail, 400 g de Pleurotes du panicaud (on peut utiliser d'autres champignons : Agarics, rosés des prés, différentes sortes de bolets, champignons de Paris, etc.), 125 g. de beurre, 2 cuillères à soupe d'huile d'olive, 1 œuf entier + 2 jaunes, 10 cl de crème entière épaisse, 10 cl de crème liquide, 4 cl de cognac, 50 g. d'ail des ours haché menu mélangé en pesto avec de l'huile d'olive, sel, poivre.

Préparation :

Dans un plat à tarte, cuire la pâte à blanc (avec des billes de cuisson) 10 mn à 180° four préchauffé, puis laisser refroidir.

Nettoyer et émincer les champignons (2 mm environ) et les faire griller dans 25 g de beurre et une cuillère à soupe d'huile d'olive jusqu'à ce qu'ils soient un peu colorés brun très clair. Les saler et poivrer un peu, puis les réserver.

Snacker ensuite les noix de Saint-Jacques entières 2mn. De chaque côté dans 30 g de beurre et une cuillère à soupe d'huile d'olive, flamber immédiatement avec le cognac saler et poivrer un peu et les sortir de la poêle, puis les réserver pour les émincer finement (environ 2 mm.).

Déglacer la poêle chaude avec la crème épaisse pour récupérer les sucs. Préparer l'appareil en versant le jus obtenu dans un récipient, rajouter la crème liquide, l'œuf entier et les 2 jaunes battre énergiquement au fouet ou au mixer et laisser refroidir.

Verser la mixture dans le plat sur la pâte refroidie et disposer dessus harmonieusement les émincés de Saint-Jacques et de champi-



gnons.

Faire liquéfier les 70g. de beurre restant avec les 50 g de pesto à l'ail des ours (30 sec.) au micro-ondes, bien mélanger, et le projeter un peu partout sur la surface de la tourte et la bordure de la pâte.

Enfourner pour 15 mn. à 180 ° four préchauffé. Et dégustez ! Daniel Maurel

Bulletin N° 39

Dépôt légal à parution, N° ISSN 2115-4333, Reprographie : Stip, Directrice de la publication : Catherine Allieux,

Rédaction : les membres du CA de IASEF, édité par IASEF,

Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts,
- 8 rue Mellet - 95290 L'Isle-Adam - 07.71.17.73.91



www.iasef.fr